



Foires d'antiquités

À Mouton Village,
St-Charles sur Richelieu

Les dimanches

6 juillet, 3 août et 7 septembre 2008

Info :

Richard Fontaine (450) 467-8880
Édouard Alexandre (514) 351-9062
mouton.village@sympatico.ca

Emplacement #

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Adresse :
.....

☎ : **Télécopieur :**

courriel :

L'EXPOSANT loue un espace de vente pour une ou plusieurs foires d'antiquités et d'objets de collection qui se tiendront les dimanches 6 juillet, 3 août et 7 septembre 2008 à Mouton Village, de 9 heures à 17 heures. Les emplacements sont garantis uniquement lors du paiement complet de la réservation.

le dimanche 6 juillet	Payé avant le 6 juin 2008	70 \$	<input type="checkbox"/>
	Payé après le 6 juin 2008	85 \$	<input type="checkbox"/>
Le dimanche 3 août	Payé avant le 3 juillet 2008	70 \$	<input type="checkbox"/>
	Payé après le 3 juillet 2008	85 \$	<input type="checkbox"/>
Le dimanche 7 septembre	Payé avant le 7 août 2008	70 \$	<input type="checkbox"/>
	Payé après le 7 août 2008	85 \$	<input type="checkbox"/>
Les trois dimanches	Payé avant le 15 mai 2008	180 \$	<input type="checkbox"/>

Vous bénéficierez de 2 laissez-passer gratuits par foire et aurez la possibilité de vous procurer un repas à prix avantageux au restaurant 'La Grange' de Mouton Village.

Café et muffin vous seront offerts gratuitement de 7 h 30 à 9 h.

Le coût de location est payable entièrement à la signature de cette entente

- ✓ par chèque à l'ordre de MOUTON VILLAGE
- 12, chemin des Patriotes, St-Charles sur Richelieu (Qué) J0H 2G0
- ✓ ou en argent comptant (prendre rendez-vous avec Richard 450 467-8880)

signature de l'exposant :

Richard Fontaine

Règlements

1. En cas d'annulation par L'EXPOSANT de la présente entente de location, aucun remboursement ne sera effectué par MOUTON VILLAGE.
2. L'EXPOSANT s'engage à respecter les heures d'installation, d'ouverture et de fermeture de « *La foire d'antiquités* » et devra être présent à son kiosque au moins 15 minutes avant l'heure d'ouverture.
3. L'EXPOSANT s'engage à assurer la présence d'au moins une personne adulte responsable durant tout le temps des heures d'ouverture de « *La foire d'antiquités* ».
4. Le kiosque ainsi que tous les éléments du décor devront être de bon goût, ne pas masquer les autres kiosques et se limiter à l'espace qui lui a été assigné.
5. L'EXPOSANT s'engage à offrir des produits de qualité et répondant aux critères et objectifs de l'événement « *La foire d'antiquités* ». Les prix devront être clairement inscrits sur chacun des articles et devront inclure les taxes requises le cas échéant.
6. En cas de mauvaise température, L'EXPOSANT s'engage à maintenir sa présence et sa disponibilité sur son site de vente. En aucun cas il ne pourra quitter, emballer ou retirer ses produits. En prévision, l'EXPOSANT aurait avantage à se prémunir d'un chapiteau.
7. La mise en place du kiosque pourra se faire à partir de 6 heures le matin de l'événement.
8. L'EXPOSANT **devra attendre 17 h** le soir de chaque « *foire d'antiquités* » pour effectuer l'emballage de ses produits et le démontage de son kiosque. Il ne pourra quitter les lieux avant la fermeture du site aux visiteurs.
9. L'EXPOSANT devra prendre les mesures adéquates pour protéger ses biens et ne pourra tenir responsable MOUTON VILLAGE, organisateur de l'événement, pour toute perte, vol ou dommage subi sur les lieux pendant et en dehors des heures d'ouverture. Lors des foires de deux jours, une surveillance de nuit sera assurée.
10. Si pour quelque raison que ce soit, « *La foire d'antiquités* » devait être annulée, MOUTON VILLAGE remboursera à l'EXPOSANT la totalité des frais de location de l'emplacement qui lui aurait été payés et l'EXPOSANT renoncera à tout recours contre MOUTON VILLAGE.

Info et réservation

Richard Fontaine

☎ (450) 467-8880

Informations

Édouard Alexandre

☎ (514) 351-9062

mouton.village@sympatico.ca

Site de l'événement :

Mouton Village

12, chemin des Patriotes

St-Charles sur Richelieu J0H 2G0

À 4 km de la sortie 113 de l'autoroute 20, direction St-Charles